

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 06 octobre 2020

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

#### Signature d'une convention de partenariat entre la direction départementale des territoires et de la mer et Enedis dans l'Hérault.

L'accès à l'électricité étant indispensable à la vie des territoires, la continuité de service représente un enjeu primordial pour maintenir son efficacité en toutes circonstances.

La direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM) et Enedis dans l'Hérault signent à cet effet une convention de partenariat pour renforcer les actions en faveur de la transition écologique et énergétique et de l'aménagement durable du territoire.

La convention prévoit une collaboration en matière d'urbanisme dans le but de simplifier les demandes d'autorisation pour les équipements d'Enedis et d'informer les collectivités des modalités de prise en compte de l'installation et du renforcement du réseau électrique dans les projets d'aménagement. Plus largement il prévoit une participation renforcée aux plans climat-air-énergie territoriaux.

Ce partenariat prévoit également la mise en commun des connaissances de biodiversité sur les sites à risque potentiel d'électrocution et ainsi mieux protéger les oiseaux.

En matière d'adaptation au changement climatique, l'objectif est de préparer le réseau d'Enedis à anticiper des événements extrêmes notamment liés aux inondations. Et compte tenu de l'importance du risque incendie dans l'Hérault, DDTM et Enedis mèneront une réflexion visant à réduire les départs de feu à proximité des ouvrages de distribution entre cadres d'astreintes des deux structures, et pour tout incident susceptible de toucher le réseau électrique des infrastructures de transport et la mobilité.

Plus largement, cette convention prévoit les modalités réciproques d'échanges de données permettant à la DDTM de disposer des volumes locaux d'injection et de consommation en électricité complétant les informations globales qu'elle détient du Ministère. Ces informations sont de nature à apporter à l'État une connaissance fine des réseaux et équipements de desserte électrique.



#### Cabinet du préfet

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2

La direction départementale des territoires et de la mer est le service de l'État compétent en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires (urbanisme, logement, infrastructures et sécurité routière, agriculture, forêt, biodiversité, énergie, risques inondation et feux, politique de l'eau, affaires maritimes, ect.).

Contact presse : Magali MIGEON [magali.migeon@herault.gouv.fr](mailto:magali.migeon@herault.gouv.fr) +33 (0)4 34 46 60 33

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20.000 Volts) et gère les données associées.

Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Contact presse : Muriel LOMBARD [muriel.lombard@enedis.fr](mailto:muriel.lombard@enedis.fr) +33 (0)6 23 20 02 68

### **Cabinet du préfet**

Service départemental de  
la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2